

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 11 avril 2016 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Mauro Lando, conseiller n° 1.  
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Est absent :

M. Daniel Lussier, maire ;

Les membres présents forment le quorum.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

À 20 h 16, M. Mauro Lando, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2016-04-072

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-04-073

**AFFECTATION PARTIELLE DU SURPLUS ACCUMULÉ –  
ANNULATION DE LA RÉOLUTION N° 2015-07-114**

Attendu que les crédits nécessaires aux activités financières et aux activités d'investissement de la municipalité doivent être approuvés par le conseil préalablement à leur affectation à la réalisation des dépenses qui y sont reliées ;

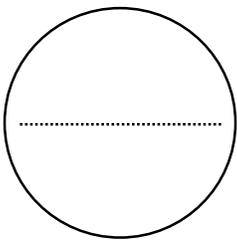
Attendu la Résolution n° 2015-07-114 ;

Attendu que le conseil municipal désire annuler les affectations de son surplus accumulé suivantes :

Aménagement d'un parc :	25 000 \$
Équipements de loisir :	10 000 \$
Matrice graphique :	17 705,09 \$

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'annuler la Résolution n° 2015-07-114 afin d'annuler les affectations partielles du surplus accumulé de la municipalité statuées par cette résolution.

**ADOPTÉE**



rés : 2016-04-074

**DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE –  
CORRECTION DE LA RÉOLUTION N° 2016-03-038**

Attendu que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Jardins-de-Napierville une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie **dans une lettre datée du 25 mai 2012** ;

Attendu qu'» une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté **le 11 juillet 2012** par la MRC et est entré en vigueur **le 12 juillet 2012** ;

Attendu que l'implantation des schémas de couverture de risques est profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui ont adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conforment bénéficient d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle ;

Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- que la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2012 à 2015 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie d'ici la fin de l'année 2016 et les années suivantes ;
- que la municipalité demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, telle qu'annoncée par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington une réduction de prime de 10 % au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-04-075

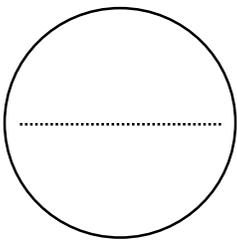
**DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR DU BASEBALL POUR  
ENFANT**

Attendu que le comité organisateur du Baseball pour enfant poursuit ses activités pour la saison estivale 2016 ;

Attendu que comme l'an dernier, ledit comité demande à la municipalité ce qui suit :

- l'accès au terrain de balle durant la tenue de leur activité de baseball pour enfant de 15 h à 22 h ;
- l'accès au cabanon adjacent au terrain où se trouve le matériel de baseball ;
- l'accès au Centre Multi-Récréatif en cas de pluie ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ensemble de leurs demandes susmentionnées, selon les mêmes conditions que l'année dernière,



mais en précisant toutefois que l'accès au Centre Multi-Récréatif pourra leur être refusé si des travaux doivent y avoir lieu durant la saison estivale, mais qu'un avis leur sera transmis le cas échéant.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 280, LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Éric Beaudin, conseiller, que le *Règlement de construction* sera adopté lors d'une séance subséquente afin d'assurer la conformité au SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville règlement URB-205, ayant pour objet de préciser les dispositions admissibles à la présentation d'une demande de dérogation mineure et d'assurer la conformité du règlement relatif aux dérogations mineures au SARD.

Une dispense de lecture sera accordée lors de la présentation du règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

rés : 2016-04-076

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 280 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES**

Attendu que le SARD de la MRC les Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014 ;

Attendu que la municipalité est tenue adoptée un règlement de concordance, afin de modifier son règlement de construction, et ainsi, assurer la conformité au SADR ;

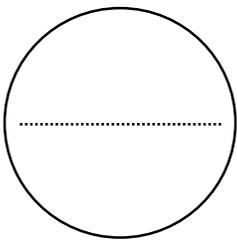
Attendu les dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que le projet vise notamment à préciser les dispositions admissibles à la présentation d'une demande de dérogation mineure et d'assurer la conformité du règlement relatif aux dérogations mineures au SADR ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- que le *Projet de Règlement amendant le règlement 280 relatif aux dérogations mineures* ayant pour objet de se conformer au Schéma d'Aménagement et de Développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, règlement numéro urb-205 soit adopté tel que présenté ;
- que le projet de *Règlement amendant le règlement 280 relatif aux dérogations mineures* soit disponible pour consultation aux heures d'ouverture de bureau Municipal ;
- que la Directrice générale soit autorisée par la présente à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

**ADOPTÉ**



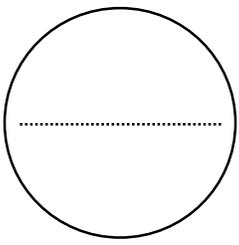
**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE  
TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2015**

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose et fait la lecture des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015. Au 31 décembre, nous avons :

<b>Revenus</b>		
Taxes	1 872 766 \$	
Compensation	14 962 \$	
Transferts	120 126 \$	
Services rendus	69 851 \$	
Autres	129 274 \$	
Investissements	268 516 \$	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 475 495 \$</b>
<b>Charges</b>		
Administration	320 264 \$	
Police	279 764 \$	
Sécurité incendie	371 822 \$	
Sécurité publique autre	0 \$	
Réseau routier	536 878 \$	
Transport collectif	21 070 \$	
Eau et égout	197 021 \$	
Matières résiduelles	175 705 \$	
Hygiène du milieu autre	14 059 \$	
Santé-bien-être	4 760 \$	
Aménagement, urbanisme	84 893 \$	
Développement économique	15 833 \$	
Loisirs et culture	318 635 \$	
Frais de financement	4 139 \$	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 344 843 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>		<b>130 652 \$</b>
Amortissement	313 587 \$	
Remboursement de dette	-41 336 \$	
Investissements	- 137 179 \$	
Excédent (déficit) accumulé	12 594 \$	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement</b>		<b>147 666 \$</b>
<b>SURPLUS</b>		<b>9 802 \$</b>

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a de questions à poser aux membres du conseil.



rés : 2016-04-077

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20 h 55 sur une proposition de Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier, Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio,  
Directrice générale & Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2016.